Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1925)

Heft: 57

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bulletin Mensuel de la Chambre de Commerce Suisse en France



Sommaire

Les projets de relèvement du tarif douanier français et le rôle de notre Chambre de Commerce.

— Le malaise politique et la situation économique de la France. — Le commerce extérieur de la France en 1924. — Le rendement des impôts en France en 1924. — Le commerce franco-suisse. — A la Chambre de Commerce internationale. — Exposition internationale de navigation intérieure. — Fascicules statistiques mensuels du commerce extérieur de la Suisse. — La Foire de Bâle.

Questions suisses. — Faits, chiffres et nouvelles. — Le commerce extérieur de la Suisse. — Le compromis sur les zones. — Participation des colonies française à la Foire de Lausanne. — Recettes douanières. — Situation des postes. — Importation de charbon. — Fusion horlogère. — Situation financière de Genève. — Le régime douanier des auto-taxis. — Le nombre des gares. — Le doctorat d'un Consul. — Exposition de T. S. F.

Les comptes de fin d'année de quelques banques suisses. — Nouveaux membres de la Chambre de Commerce suisse en France.

Les Livres. — Les Changes.

Siège social et Secrétariat général 61, Avenue Victor-Emmanuel III, Paris (8°)

Téléphone : Élysées 54-94

Adresse télégraphique : Commersuis-Paris

Les Bureaux, la Bibliothèque, les Salles de lecture et de correspondance sont ouverts de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures

Section de Lyon 6, Quai des Brotteaux Lyon Téléphone : Vaudrey 6-70

Le Numéro: 1 fr. 50

Abonnement: 15 fr.

Section de Marseille et du Sud-Est 115, rue de l'Évêché, Marseille Téléphone : 15-25

La Chambre de Commerce suisse en France Fondée en 1918

S'inspirant des sentiments de profonde sympathie et de traditionnelle amitié existant entre la Suisse et la France, la Chambre de commerce suisse a pour but général de protéger et de développer le commerce suisse en France en facilitant toutes les relations industrielles, commerciales et économique entre les descriptes (Articles) ciales et économiques entre les deux pays. (Article 3 des statuts.)

PRÉSIDENT D'HONNEUR: M. Alphonse Dunant, Ministre de Suisse en France.

Comité de Direction

PRÉSIDENT	M. Ferdinand Dobler
VICE-PRÉSIDENT	M. Auguste Duplan
(:	M. JL. Courvoisier
MEMPRES	M. Félix Du Pasquier
MEMBRES	M. FE. Hirt M. Aloïs Reymond
	M. Aloïs Reymond

M H Brack

Conseil d'Administration

PRÉSIDENT		
VICE-PRÉSIDENT.	M.	Auguste Duplan
Trésorier	M.	Ch. Courvoisier-Berthoud

MEMBRES.

M A Tom

m. H. Diack	M. A. Jalli
M. G. Brandt	M. Robert Loppacher
M. JL. Courvoisier	M. AJ. Maret
M. Félix Du Pasquier	M. E. Monvert
M. Ch. Gay	M. J. Muller
M. F. Genillard	M. A. Reymond
M. FA. Graf	M. GA. Schelling
M. H. Gunthert	M. A. Stirlin
M. H. Heer	M. Wolfer Sulzer
M. FE. Hirt	iii. Wolfor Salzor
COMMISSAIRES DES COMPTES	M. Raoul La Roche
	M. Ed. de Rham
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. M	Maurice Trembley

Comités des Sections régionales

Section de Lyon

PRÉSIDENT D'HONNEUR.	M. Georges Meyer, Consul de Suisse.
PRÉSIDENT	M. Jacques Muller
VICE-PRÉSIDENT	M. Compondu M. Blickenstorfer
	M. Paul Gruaz
MEMBRES	M. Haeggi M. Albert Joho
	M. Keller M. Vegelin

Section de Mar	seille et du Sud-Ouest
PRÉSIDENT D'HONNEUR	a M. Paul Leuba, Consul de
	Suisse.
PRÉSIDENT	. M. Georges Angst
Vice-Président	
SECRÉTAIRE	
TRÉSORIER	
	M. Henri Brack
	M. JC. Buhler
MEMBRES	M. Albert Hedinger
	M. Henri Wessel
Germanian Francis	15 0 1

M. Getaz

H. MERCIER & Cie

PARIS — 14, Rue de Liége, 14 — PARIS ······ Téléphone : LOUVRE 23-09 ······

R. C. S. 76.513

HUILES SPÉCIALES

POUR

TRANSFORMATEURS INTERRUPTEURS

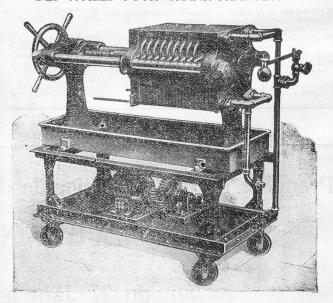
répondant à toutes les conditions du Cahier des charges de l'Union des Syndicats de l'Electricité. — Adoptées par tous les grands Constructeurs.

HUILES MINÉRALES

POUR TOUS USAGES

FILTRE-PRESSE

POUR LE FILTRAGE ET LE SECHAGE DES HUILES POUR TRANSFORMATEURS



Registre du Commerce, Paris, Nº 76.513.

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III

PARIS (8°)

BULLETIN MENSUEL

FÉVRIER 1925

Le Numéro: 1 fr. 50 Abonnement: 15 fr.

NUMÉRO 57

PRÉSIDENT D'HONNEUR: M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

PRÉSIDENT: M. FERDINAND DOBLER VICE-PRÉSIDENT: M. AUGUSTE DUPLAN TRÉSORIER: M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: M. MAURICE TREMBLEY

Les Projets de relèvement du Tarif douanier français et le Rôle de notre Chambre de Commerce

Un relèvement de tarif aussi prononcé que celui qui caractérise le projet déposé par le gouvernement français, le 21 novembre dernier, constituerait pour plusieurs branches de l'industrie suisse, et parmi les plus importantes, une menace dont la gravité ne saurait être exagérée. Les nombreuses lettres que notre Chambre de Commerce a reçues de Suisse, en décembre et janvier, témoignent de l'émotion très justifiée que la publication de ce projet de relèvement des droits d'entrée en France a provoquée chez nos exportateurs de machines et chez toutes nos grandes fabriques d'horlogerie.

Fort heureusement, nous vivons dans un temps où le développement des échanges internationaux a créé, entre les exportateurs d'un pays et les importateurs d'un autre pays, une si évidente communauté d'intérêts, que le législateur, si résolu qu'il soit à protéger les industries nationales, ne peut se permettre de relever les barrières douanières que dans la mesure où ce relèvement ménage les importateurs et surtout le commerce de détail dont les intérêts dépendent étroitement et des besoins et des moyens du consommateur.

Cette parenté d'intérêts ou, si l'on aime mieux, cette interdépendance entre l'exportateur d'un pays et le consommateur d'un autre pays, est devenue, à l'égard des velléités excessives de protectionisme, un modérateur souvent plus efficace que les plus habiles marchandages tarifaires de pays à pays.

Si, comme on le dit, le projet de loi du 21 novembre 1924 est déjà abandonné par ses auteurs mêmes, cet abandon est attribuable, moins à l'émotion manifestée par les exportateurs étrangers qu'aux protestations qui se sont fait entendre du côté français.

Divers groupements d'importateurs et de détaillants, avec une unanimité significative, n'ont pas eu de peine à montrer qu'un tarif douanier qui opposerait à certaines grandes catégories de produits étrangers une barrière infranchissable, serait, pour des milliers de commerçants français, un véritable désastre. Il faut croire que leurs arguments ont paru concluants puisque le projet a été abandonné.

Il convient d'indiquer, en passant, que ce projet de remaniement tarifaire partiel, qui fut déposé avec une sorte de hâte, avait surtout pour objet — c'est du moins ce que l'on assure — de fournir au gouvernement français, en vue des négociations avec l'Allemagne, un instrument plus moderne que le tarif actuellement en usage. Mais ceci est une toute autre histoire dans les péripéties de laquelle nous ne nous aventurons pas. Il nous suffit d'avoir indiqué à nos exportateurs suisses que le projet qui les menaçait paraît abandonné.